

Algérie

Explication de votre
après le vote

—
Déclaration sur les meilleures contributions

Le 29 Janvier 2006

Mettre le bâton dans l'ordre

Nous avons participé aux débats suivant l'adoption de cette déclaration mais avons dû nous abstenir dans ce vote. La délégation algérienne s'en excuse auprès des représentants des populations autochtones.

Nous avons pris la parole pour une explication de vote après le vote par avance à l'adoption de cette déclaration le maximum de suffrages favorables.

L'Algérie sympathise en effet avec les populations autochtones qui ont souffert de discrimination à travers le monde. Ma délégation espérait que ce texte serait adopté par consensus et a fait de son mieux pour promouvoir ~~et~~ cette issue. Ma délégation se serait bien évidemment jointe à ce consensus.

Répondant lorsqu'une démission doit être prise pour un vote distinct de notre délégation elle ne peut entrer en contradiction avec un texte fondateur de la République.

Or certains articles de la Déclaration se référant à des droits collectifs de groupes ethniques, en matière d'interaction avec l'Etat et de définition de leur statut politique. Ceci est en contradiction avec l'article 42 de la Constitution qui stipule notamment que "les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale".

Mari N. le Rondinat